

Serbo-croate, serbe, croate..., bosniaque, monténégrin : une, deux..., trois, quatre langues ?

Monsieur le Professeur Paul-Louis Thomas

Citer ce document / Cite this document :

Thomas Paul-Louis. Serbo-croate, serbe, croate..., bosniaque, monténégrin : une, deux..., trois, quatre langues ?. In: Revue des études slaves, tome 66, fascicule 1, 1994. pp. 237-259.

http://www.persee.fr/doc/slave_0080-2557_1994_num_66_1_6179

Document généré le 08/09/2015

SERBO-CROATE, SERBE, CROATE...,
BOSNIAQUE, MONTÉNÉGRIN :
UNE, DEUX..., TROIS, QUATRE LANGUES ?

PAR

PAUL-LOUIS THOMAS

Avec la dislocation de la Yougoslavie dite « de Tito » ou « deuxième Yougoslavie », que devient celle des langues officielles de cet État qui était parlée par le plus grand nombre de ses habitants, en tant que langue maternelle de quatre de ses peuples constitutifs : Serbes, Monténégrins, Croates et Musulmans¹ ? Peut-on toujours parler du serbo-croate comme d'une langue unique, ou bien cette appellation recouvrait-elle en fait deux langues distinctes, le serbe et le croate, réunies de façon artificielle derrière un terme générique trompeur ? Que penser des termes de « langue bosniaque » et de « langue monténégrine » ? Serait-on donc en présence non pas seulement de deux, mais de trois ou quatre langues différentes ? Le présent article tentera d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions, sans prétendre les embrasser de façon exhaustive.

Alors que dans la deuxième Yougoslavie on parlait officiellement de langue *serbo-croate* ou *croato-serbe* ou encore *croate ou serbe*², les États

1. Rappelons que dans l'ex-Yougoslavie les Musulmans (avec un *m* majuscule) représentaient une nationalité, reconnue par un décret adopté en vue du recensement de 1971, puis par la constitution de 1974 ; il s'agit de Slaves islamisés à l'époque où une grande partie des pays yougoslaves appartenait à l'Empire ottoman (entre la fin du XIV^e et la fin du XIX^e siècle). Les musulmans (avec un *m* minuscule) sont, dans les pays yougoslaves comme ailleurs, les personnes de confession islamique, parmi lesquelles on trouve des « minorités nationales » (*narodnosti*) autres que les Musulmans (avec un grand *m*) : Albanais, Turcs... Contrairement à ceux-ci, les Musulmans, Slaves islamisés, avaient en Yougoslavie, au même titre que Serbes, Croates, Slovènes, Monténégrins et Macédoniens, le statut de « peuple constitutif » (*narod*). Parmi ces peuples, deux — les Slovènes et les Macédoniens — ont des langues slaves à part (le slovène et le macédonien), nettement différentes du serbo-croate parlé par les quatre autres.

2. Tel est l'intitulé de l'article réalisé conjointement pour la deuxième édition de l'Encyclopédie de la Yougoslavie par deux des plus fameux linguistes de l'ex-Yougoslavie, l'un croate, Dalibor Brozović, l'autre serbe, Pavle Ivić (D. Brozović et P. Ivić, *Jezik, srpsko-hrvatski/hrvatskosrpski, hrvatski ili srpski : izvadak iz drugog izdanja Enciklopedije Jugo-*

constitués à partir des républiques de cette « ex-Yougoslavie » utilisent des noms différents :

— la république de Croatie a pour langue officielle le croate, ainsi qu'il ressort de sa constitution adoptée dès 1990, donc avant son accession à l'indépendance ;

— en Serbie et au Monténégro, le terme de serbo-croate est conservé en 1990-1991, avant la disparition définitive de la deuxième Yougoslavie, mais la nouvelle république fédérale de Yougoslavie (proclamée le 27 avril 1992 et réduite à la Serbie et au Monténégro) déclare dans sa constitution que sa langue officielle est le serbe ;

— en Bosnie-Herzégovine, où la langue officielle était le serbo-croate avant l'éclatement de la deuxième Yougoslavie, les trois peuples déchirés par la guerre suivent le principe (affirmé dans la constitution de l'ex-Yougoslavie) selon lequel chaque peuple a le droit de donner son nom à la langue qu'il parle, de sorte que maintenant les Serbes déclarent parler le serbe, les Croates le croate et les Musulmans³... le bosniaque !

Remarquons enfin qu'à l'intérieur même de la « mini-Yougoslavie » (Serbie et Monténégro), certains auteurs monténégrins parlent parfois d'une « langue monténégrine⁴ » qui serait propre à la république du Monténégro, et qui se différencierait donc du serbe.

Dès lors la question se pose de savoir si l'on a affaire à une, deux, voire trois ou quatre langues. Nous envisagerons tout d'abord le problème sur un plan strictement linguistique, avant de réfléchir à ses implications sociolinguistiques ou, plus largement, politiques.

slavije, Zagreb, Jugoslavenski leksikografski zavod « Miroslav Krleža », 1988). Remarquons toutefois qu'en Croatie était également en usage l'appellation de « croate littéraire » (*hrvatski književni jezik*), ceci de façon officielle, alors que le terme « croate » employé seul, dissocié de « serbe » et non précisé par l'adjectif « littéraire », apparaît surtout dans les années qui précèdent le « printemps croate » de 1971 : c'est cette année-là qu'est publiée (et interdite) l'*Orthographe croate* (S. Babić, B. Finka et M. Moguš, *Hrvatski pravopis*, Zagreb, Školska knjiga, 1971). Notons, en ce qui concerne les dictionnaires bilingues publiés à Zagreb, les deux titres suivants (édités par Langenscheidt et Mladost) : *Francusko-hrvatski džepni rječnik* de 1972, mais *Hrvatskosrpsko-francuski rječnik* de 1981.

3. On constate à l'heure actuelle un grand flou, notamment dans les médias occidentaux, quant à l'emploi du nom propre « Bosniaque ». Sans doute parce qu'il est difficile de concevoir l'existence dans l'ex-Yougoslavie d'un peuple qualifié de « Musulmans » (dont les représentants peuvent se dire athées et n'englobent pas tous les habitants de la Yougoslavie de confession islamique, cf. n. 1), journalistes et commentateurs tendent à employer « Bosniaques » pour « Musulmans ». Parfois, voulant opposer d'une part les partisans d'un partage de la Bosnie, Serbes ou Croates, d'autre part les partisans d'un État bosniaque unitaire, qu'ils soient Musulmans, Serbes ou Croates, c'est à ce dernier groupe, luttant contre « l'agresseur » ou « les agresseurs », qu'ils appliquent le nom de « Bosniaques ». Ces deux emplois sont en fait inexacts : « Bosniaque » doit en tout état de cause s'appliquer à tous les habitants de la Bosnie, quel que soit le peuple dont ils se réclament (Serbes, Croates, Musulmans ou autres). Si l'État de Bosnie-Herzégovine officiellement reconnu s'avérait viable, ses habitants pourraient être considérés de citoyenneté bosniaque et de nationalité serbe, croate, musulmane ou autre.

4. Cf. par exemple une série d'articles parus dans la revue *Monitor*, n° 67 sqq., dans une rubrique intitulée *Crnogorski jezik* (la Langue monténégrine).

I. SERBE ET CROATE

Considérons en premier lieu le cas le plus souvent évoqué, celui des différences entre le serbe et le croate.

A. — Phonétique et phonologie.

On constate que le nombre et la nature des phonèmes sont identiques, et que le système accentuel — comportant un ensemble complexe, unique dans les langues européennes, de tons montants ou descendants pour des voyelles qui peuvent être par ailleurs brèves ou longues — est le même⁵. On note toutefois une différence, qui apparaît dans l'écriture, concernant l'évolution d'une ancienne voyelle, le *jat* ; celle-ci a donné *e* dans certains parlars, dits de ce fait ekaviens (le *e* pouvant être bref : *devojka* « jeune fille », ou long : *mleko* « lait », *lep* « beau »), mais *je* ou *ije* dans d'autres parlars, dits jekaviens (*je* étant issu d'un *jat* bref — *djevojka* —, *ije* correspondant à une longue — *mlijeko*, *lijep*) ; dans d'autres parlars encore, le *jat* a même donné *i* (*divojka*, *mliko*, *lip*), mais ces parlars, non littéraires, ne sont pas à la base de la langue (ou des langues ?) standard actuelle(s). Le croate standard actuel utilise le jekavien, alors que le serbe standard actuel de Serbie emploie l'ekavien ; il serait toutefois erroné de mettre un signe d'égalité entre croate et jekavien d'une part, serbe et ekavien d'autre part. À l'origine la situation est plus complexe, avec l'existence de parlars jekaviens dans certaines régions de Serbie (ainsi Vuk Karadžić, le grand réformateur de la langue serbe au XIX^e siècle, considéré comme le véritable « père fondateur » du serbe moderne actuel, étant originaire du sud-ouest de la Serbie, utilisait, parlait et écrivait le jekavien), et de parlars ekaviens en Croatie (appartenant à des groupes éloignés du standard actuel, mais se rencontrant même pour la capitale Zagreb, dont le parler « originel » est ekavien, contrairement au croate standard actuel jekavien). La langue standard s'est en fait fondée dans chaque cas sur les parlars majoritaires, ekaviens ou jekaviens, des territoires considérés, d'où un standard croate toujours jekavien, alors que le standard serbe, s'il est bien ekavien en Serbie, est par contre jekavien au Monténégro. Par ailleurs, dans les États serbes autoproclamés de Croatie (République serbe de Krajina) et de Bosnie-Herzégovine, à l'avenir incertain, la langue « officielle » est le serbe, jekavien⁶ comme l'est le standard croate et

5. Les tons, qui ne sont pas notés dans l'écriture courante, figurent parfois dans les dictionnaires, grammaires, etc., où ils sont alors représentés de la manière suivante : $\grave{}$ (bref descendant), $\acute{}$ (bref montant), $\hat{}$ (long descendant), $\check{}$ (long montant) ; le signe $\bar{}$ au-dessus d'une voyelle permet d'indiquer une longueur hors accent.

6. On note toutefois des tentatives, dans la « politique linguistique » des Républiques serbes autoproclamées de Croatie et de Bosnie, pour introduire l'ekavien comme en Serbie, alors même que la population parle le jekavien ! Ainsi, à partir de la rentrée scolaire 1993, les enfants suivront les mêmes programmes scolaires qu'en Serbie, avec des manuels écrits en cyrillique et en ekavien (alors qu'il aurait été possible d'utiliser, comme au Monténégro, des ouvrages en cyrillique et en jekavien). Par ailleurs, depuis le 7 septembre 1993, les présentateurs des télévisions de ces États serbes sont passés du jekavien au ekavien ! Les documents officiels devraient également désormais être écrits en ekavien. Ces mesures sont désapprouvées même par des nationalistes serbes, qui y voient un lâche abandon du jekavien aux Croates, et aussi par des gens de bon sens : « L'unité du peuple serbe [...] ne peut se construire sur une telle uniformisation de la langue », souligne un linguiste belgradois (sur ce nouveau

l'idiome utilisé, en Bosnie-Herzégovine, aussi bien par les Croates et les Musulmans que par les Serbes.

Pour unifier orthographiquement l'ekavien des habitants de la Serbie et le jekavien parlé au Monténégro et dans les « États serbes » de Croatie et de Bosnie, quelques linguistes serbes proposent d'introduire la lettre *jat* (avec le signe *ѣ* en alphabet cyrillique et le signe *ě*, appelé *rogato e*, c'est-à-dire « e cornu », en alphabet latin), qui serait lue, selon les locuteurs, *e* (bref ou long) ou *je/ije*, ceci pour « aider à l'union de tous les Serbes des deux côtés de la Drina⁷ ». Cette idée n'est du reste pas une nouveauté, elle avait déjà été avancée au XIX^e siècle par le grammairien Vjekoslav Babukić pour améliorer l'alphabet latin (élaboré par le Croate Ljudevit Gaj, c'est *grosso modo* celui en usage actuellement) en comblant le fossé entre locuteurs ekaviens, jekaviens, voire ikaviens, et quelques textes avaient même été imprimés avec ce graphème *e*. Le problème des différents « réflexes » du *jat* avait d'ailleurs souvent été ressenti comme un obstacle à l'union linguistique des Serbes et des Croates ; Jovan Skerlić, critique et historien de la littérature renommé (1877-1914), avait par exemple proposé un compromis suivant lequel les Serbes auraient adopté l'alphabet latin (le leur étant le cyrillique) et les Croates seraient passés à l'ekavien. Après la formation en 1918 du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, de nombreux écrivains croates (Miroslav Krleža, Tin Ujević, Dobriša Cesarić, August Cesarec, Antun Branko Šimić...) s'étaient mis à écrire en ekavien, mais cet enthousiasme ne devait pas durer au-delà de 1928, date à laquelle plusieurs députés croates sont tués à coups de revolver en pleine séance du Parlement par un député monténégrin qui s'était estimé offensé par leurs propos. Le cas d'Ivo Andrić (1892-1975), sans doute l'écrivain yougoslave le plus connu car lauréat du prix Nobel en 1961, mérite d'être signalé : d'origine croate — catholique — de Bosnie, il écrit tout d'abord en jekavien, avant de passer définitivement à l'ekavien en 1926⁸.

C'est encore le problème des réflexes du *jat* (*e* ou *je/ije*) qui est à l'origine d'une autre proposition de réforme orthographique, cette fois en Croatie : il s'agirait d'écrire *ie* (au lieu de *ije* actuellement) issu d'un *jat* long (ainsi *lijep* serait remplacé par *liep*), tout en laissant *je* issu d'un *jat* bref (*djevojka* garderait donc son orthographe), mais de réintroduire *je* au lieu de *e* après des groupes de

combat fratricide entre ekavien et jekavien, cf. les articles de Mirko Mlakar, « Paljanski novozgovor », *Vreme*, 151, p. 11 et de Branislav Brborić, Ranko Bugarski, Ivan Klajn *et al.*, « Ekavica u Bosni ? », *Književna reč*, 424, p. 3-4, ainsi que l'interview accordé par Ranko Bugarski à Danka Nikolić et intitulé « À coups de canon sur la langue » — « Topovima na jezik », *Nedeljna borba*, 268-269, 1993).

7. La Drina marque sur une partie de son cours la frontière entre la Serbie et la Bosnie. Cette idée est notamment défendue par Branko Brborić, cf. l'article de Mirko Mlakar, « Srbi u znaku jata », *Vreme*, 125, p. 34-36. Elle est toutefois rejetée par la plupart des linguistes serbes (Pavle Ivić, Radoje Simić, Mato Pižurica...), qui y voient une complication inutile pour les locuteurs ekaviens — ceux-ci devraient désormais distinguer à l'écrit *e* (issu de *jat*) et *e* (non issu de *jat*) — et même un danger d'identification du jekavien avec le croate, alors qu'il fait partie intégrante du serbe au même titre que l'ekavien.

8. Ce qui lui vaut d'être relégué par les manuels de littérature croates actuels parmi les écrivains étrangers aux côtés de Federico Garcia Lorca ou Bertold Brecht ! (cf. par exemple D. Rosandić et M. Šicel, *Književnost 3*, Zagreb, Školska knjiga, 1992). Les manuels serbes ne sont pas en reste et se sont empressés d'éliminer ou d'étiqueter comme « étrangers » les écrivains croates, y compris ceux de la période yougoslave (1918-1991).

consonnes comprenant *r*, ceci pour éviter l'alternance *e/ije* au sein de certains paradigmes (ex. : *vrijeme* « le temps » — génitif *vremena* donnerait *vrieme* — *vrjemena*). Ce projet, qui reprend en partie certaines propositions de l'orthographe « réétymologisée » introduite par l'« État indépendant de Croatie » en 1943, est sévèrement critiqué, en Croatie même, comme introduisant en fait plus de complications qu'il n'en supprime⁹.

B. — Morphologie.

On n'observe pratiquement pas de différences dans les déclinaisons (nominales, adjectivales, pronominales) ni dans les conjugaisons ; lorsque l'on rencontre des variantes, celles-ci apparaissent généralement en serbe et en croate, et peuvent ressortir davantage à une opposition entre forme archaïque et forme plus moderne qu'à une opposition entre serbe et croate ; ainsi en est-il des désinences de génitif pluriel *a* avec *a* mobile et *i* sans *a* mobile pour les substantifs féminins en *-a* dont le thème se termine par deux consonnes (ex. : *bitka* « bataille » — génitif pluriel *bitaka* ou *bitki*) ; ainsi en est-il encore souvent des cas obliques des formes déterminées et indéterminées de l'adjectif qualificatif (ex. : génitif masculin singulier *bogata* / *bogatog* ou *bogatoga*, datif-locatif masculin singulier *bogatu* / *bogatom* ou *bogatome*, issus respectivement de *bogat* « un riche » / *bogati* « le riche », opposition qui tend à s'estomper aux cas obliques) ; on peut toutefois observer ici un emploi plus large des formes indéterminées en Croatie qu'en Serbie, ce qui nous amène à insister sur la notion de fréquence : lorsque l'on a des doublets, ils sont généralement en usage en serbe et en croate, mais parfois l'un d'eux est plus fréquent d'un côté que de l'autre ; ainsi, au génitif masculin singulier des adjectifs déterminés, la forme avec *a* instable (*bogatoga*) semble plus répandue en Croatie qu'en Serbie par rapport à la variante sans *a* instable (*bogatog*), mais sans que l'on puisse voir là aucune règle impérative.

C. — Syntaxe.

Comme en morphologie, il n'y a guère de différences entre le standard serbe et le standard croate. Celle qui est le plus souvent mise en exergue, à savoir l'emploi de l'infinitif en croate opposé à celui de la conjonction *da* suivie du présent de l'indicatif¹⁰ en serbe, n'est absolument pas une différence structurale, tout au plus s'agit-il là encore d'une question de fréquence d'emploi, l'infinitif étant effectivement plus répandu en Croatie qu'en Serbie. Mais les deux constructions se maintiennent solidement en serbe comme en croate, notamment lorsqu'elles permettent d'établir des nuances sur le plan sémantique. Ainsi, en serbe comme en croate, opposera-t-on *Ja neću raditi* « Je ne travaillerai pas » (futur) à *Ja neću da radim* « Je ne veux pas travailler », *Hoćeš li raditi?* « Travailleras-tu ? » à *Hoćeš li da radiš?* « Veux-tu travailler ? ». Les linguistes,

9. Cf. notamment l'article d'Ivo Pranjković, « Na Prokrustovoj postelji », *Danas*, nouv. série, numéro double de lancement, 25 déc. 1992, et l'ouvrage *Hrvatski korijenski pravopis*, réimpr. [1^{re} éd., 1944], Zagreb, Hrvatska sveučilišna naklada, 1992.

10. L'élimination de l'infinitif au profit de constructions utilisant une conjonction suivie du présent de l'indicatif est un trait propre aux langues balkaniques, quelle que soit par ailleurs la famille à laquelle elles appartiennent ; ainsi relève-t-on ce trait en bulgare, roumain, grec, albanais...

serbes comme croates, mettent en garde contre le danger qu'il y aurait à vouloir éliminer l'une ou l'autre de ces constructions sous prétexte qu'elle serait jugée abusivement « serbe » (*da* + présent) ou « croate » (l'infinif) ¹¹.

Ainsi, que ce soit en phonologie, en morphologie ou en syntaxe, n'observe-t-on pratiquement pas de différences entre serbe et croate, celles qui sont généralement mises en avant de façon quasi emblématique (ekavien / jekavien ou infinif / *da* + présent) n'opposant absolument pas, on l'a vu, serbe d'un côté et croate de l'autre. Il n'y a du reste pas lieu de s'étonner de cet état de choses, qui résulte directement de l'action volontariste des linguistes serbes et croates au XIX^e siècle. Considérant alors que Serbes et Croates formaient un seul et même peuple, ils ont œuvré pour réaliser une union linguistique. La contribution des Croates est particulièrement importante. On trouve en effet en Croatie trois grands groupes de dialectes qui se distinguent sur de nombreux points, entre autres par la façon dont on y exprime la question *quoi ?*, ce qui donne leur nom à chacun de ces dialectes : kajkavien (*kaj?*), čakavien (*ča?*) et štokavien (*što?*) ¹². Les deux premiers dialectes avaient accédé au statut de langue littéraire à certaines époques (le kajkavien dans le nord de la Croatie, et notamment à Zagreb, entre le XVI^e et le début du XIX^e siècle, le čakavien en Dalmatie, entre le XIV^e et le XVII^e siècles). C'est toutefois le štokavien qui a été choisi par les Croates du mouvement dit « illyrien » au XIX^e siècle, avec à leur tête Ljudevit Gaj, d'une part en raison du prestige de la littérature de Dubrovnik qui avait connu un grand rayonnement du XVI^e au XVIII^e siècle, entre la Renaissance et le baroque (or, le parler de Dubrovnik étant štokavien, cette littérature était elle-même štokavienn), d'autre part en vue de l'union linguistique avec les Serbes, aussi bien ceux de l'empire d'Autriche (en Croatie, Bosnie et Vojvodine) que ceux de l'Empire ottoman (qui avaient obtenu une principauté autonome en 1830). Or tous les Serbes parlaient alors le štokavien avec des variantes régionales (on a évoqué celles concernant les réflexes du *jat*) ; au début du XIX^e siècle, les travaux de Vuk Karadžić avaient réformé la langue littéraire des Serbes en partant de la langue populaire, qui avait acquis ses lettres de noblesse grâce à l'immense succès rencontré en Europe par les chants populaires štokaviens. Un accord sera signé en 1850 à Vienne entre plusieurs philologues et écrivains serbes et croates, établissant les principes de la langue littéraire serbo-croate, fondée sur le dialecte štokavien, avec une orthographe phonétique. La formation d'un État commun à partir de 1918 renforcera les tendances pour une langue unique — il y aura notamment un nouvel accord à Novi Sad en 1954 —, mais on voit que cette orientation avait été donnée bien plus tôt ; l'absence de différences dans ce qui constitue le fondement même d'une langue (phonologie, morphologie, syntaxe) n'a donc rien que de très naturel.

11. Cf. par exemple à ce sujet les articles du Serbe Dušan Jović, « Književni jezik i urbani idiom », in *Jezik u savremenoj komunikaciji*, Beograd, Centar za marksizam, 1983, et du Croate Stjepan Babić, « Hrvatski je : hoću raditi i hoću da radim », *Vjesnik*, 13 janv. 1993.

12. De même opposait-on pour le français langue d'oc et langue d'oïl, alors même que ces deux grands groupes de dialectes présentent bien sûr de nombreuses autres différences.

D. — Lexique.

Les différences entre serbe et croate semblent plus frappantes au niveau du lexique, qui retient d'ailleurs souvent davantage l'attention des locuteurs que les systèmes phonologique, morphologique et syntaxique de la langue. On peut ainsi opposer, le premier terme étant serbe et le second croate, *hleb* à *kruh* « pain », *hiljada* à *tisuća* « mille », *univerzitet* à *sveučilište* « université »¹³, deux séries de noms de mois dont l'une est empruntée à d'autres langues et la seconde utilise des mots slaves : *januar* / *siječanj*, etc.¹⁴ Les différences peuvent porter sur un seul phonème (ex. : *kafa* / *kava* « café », *srećan* / *sretan* « heureux », *Sloven* / *Slaven* « un Slave »), sur le genre (ex. : *laboratorija* / *laboratorij* « laboratoire ») ou encore sur la suffixation ; par exemple le croate utilise largement le suffixe *-irati* dans les verbes d'emprunt là où le serbe recourt généralement aux suffixes *-isati* ou *-ovati* (ex. : *kontrolisati* / *kontrolirati*, *regulisati* / *regulirati*, *interesovati* / *interesirati*, *konstatovati* / *konstatirati*). Il ne s'agit d'ailleurs pas là d'une règle systématique ; ainsi *telefonirati* s'emploie-t-il aussi bien en Serbie qu'en Croatie. Du reste, lorsqu'on examine attentivement les doublets, ne serait-ce qu'à partir du milieu du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, on ne peut que leur concéder un statut très relatif. Dans son ouvrage *Jugoslavenstvo danas* (La « yougoslavité » aujourd'hui) l'essayiste croate Predrag Matvejević consacre un excellent chapitre à « la langue, la culture, la politique et les malentendus autour du croate ou serbe » ; il y souligne la difficulté de « séparer les doublets selon des critères nationaux », montrant de nombreux emplois, chez les écrivains serbes, de mots réputés « croates » selon les standards actuels, et inversement¹⁵.

Même en se limitant aux normes présentement en vigueur à Belgrade et à Zagreb, la situation apparaît souvent beaucoup plus nuancée et, par là-même, beaucoup plus complexe que ne pourraient le donner à penser, par exemple, les dictionnaires de différences entre le serbe et le croate¹⁶. L'un d'eux, paru

13. Cet exemple est typique d'une facilité plus grande du serbe à accepter les emprunts étrangers, là où le croate préfère former des néologismes à racine slave ; on peut être tenté d'y voir un héritage de la lutte séculaire des Croates pour résister, suivant les périodes et les régions, à l'italianisation et surtout à la germanisation ou à la magyarisation dans l'Empire austro-hongrois.

14. Ceci viendrait confirmer la note 13, tout en s'inscrivant dans une certaine opposition parmi les langues slaves entre celles des pays à tradition orthodoxe (noms de mois « internationaux » d'origine latine, ainsi en russe, bulgare, macédonien, serbe...) et celles des pays à tradition catholique (noms de mois slaves, autochtones, avec des différences d'une langue à l'autre, ainsi en polonais, tchèque, croate...) ; cette « règle » n'est d'ailleurs pas absolue puisque le slovène et le slovaque, langues de pays catholiques, recourent aux noms empruntés : *januar*, etc. Du reste, l'Église serbe orthodoxe de Hongrie recommandait, au milieu du XIX^e siècle, l'emploi des noms de mois « autochtones » (cf. à ce sujet Predrag Matvejević, *Jugoslavenstvo danas*, Beograd, BIGZ, 1984, p. 115).

15. Matvejević, *op. cit.*, notamment p. 114-118.

16. Le premier de ces dictionnaires est l'ouvrage de Petar Guberina et Kruno Krstić, *Razlike između hrvatskoga i srpskoga književnog jezika*, Zagreb, Matica hrvatska, 1940. Il faudra ensuite attendre la fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt dix pour voir réapparaître de tels ouvrages, impensables à l'époque de « l'égalité et la fraternité entre les peuples » dans la Yougoslavie communiste. En 1989 paraît à Belgrade un petit dictionnaire de Jovan Ćirilov, *Hrvatsko-srpski rječnik inačica / Српско-хрватски речник варијанти*, Beograd, Stilos, ouvrage modeste qui comporte un nombre limité d'unités lexi-

récemment en Croatie¹⁷, est en fait bien plus normatif que descriptif : présentant sur deux colonnes mots serbes et mots croates, il indique en fait comme « serbes » un nombre considérable de mots rares ou savants qui ne sont pas plus en usage en Serbie qu'en Croatie, tandis que bien souvent les équivalents présentés comme « croates » s'emploient en fait tout autant en Serbie. Un autre dictionnaire, également publié à Zagreb¹⁸, beaucoup plus volumineux, souffre des mêmes défauts, tout en marquant un certain progrès ; il s'efforce en effet d'introduire, par un système de numérotation, toutes sortes de nuances : mots plus employés en serbe qu'en croate, mots marqués stylistiquement, mots ayant des significations communes mais d'autres qui diffèrent en serbe et en croate, mots de la langue parlée familière, archaïsmes, turquismes, dialectalismes (avec parfois l'indication de la région d'origine, chose qui manque fâcheusement d'ordinaire dans les dictionnaires descriptifs du serbo-croate) ; l'intention reste toutefois très normative et aucune citation n'est donnée, ni de la littérature ni de la presse.

Il convient en fait d'être prudent avant d'attribuer à tel ou tel mot l'étiquette exclusive de « serbe » ou de « croate ». Ceci vaut avant tout pour les philologues étrangers¹⁹, mais on observe par ailleurs, chez des linguistes autochtones, des simplifications outrancières. Ainsi une nouvelle édition d'une grammaire croate à l'usage des écoles²⁰ se contente-t-elle, pour démontrer que serbe et croate sont deux langues différentes, de présenter la phrase suivante :

Vlak sa željezničkoga kolodvora kreće točno u deset sati (croate),

Voz sa žel(j)ezničke stanice kreće tačno u deset časova (serbe)

« Le train part de la gare à dix heures précises ».

Le *j* entre parenthèses dans la phrase serbe semble attester le souci des auteurs de montrer que le standard serbe peut être ekavien ou jekavien. On pourrait par contre discuter sur les substantifs de la phrase qui se rencontrent en fait les uns et les autres chez des écrivains serbes *et* croates ; même si *vlak* et *kolodvor* relèvent actuellement bien du standard croate par opposition à *voz* et *stanica*, on pourrait trouver des emplois des deux premiers chez des écrivains

cales, se veut uniquement descriptif et cherche à montrer les influences réciproques entre les standards de Belgrade et de Zagreb.

17. Ivan Branko Šamija et Dražen Lukačić, *Razlike između hrvatskoga i srpskoga jezika*, Zagreb, 1991.

18. Vladimir Brodnjak, *Razlikovni rječnik srpskog i hrvatskog jezika*, Zagreb, Školske novine, 1992. Une édition légèrement abrégée de ce dictionnaire (10 % environ des entrées en moins) a été récemment réalisée par Ivo Klarić à l'usage des écoles : Vladimir Brodnjak, *Rječnik razlika između hrvatskoga i srpskoga jezika*, éd. Ivo Klarić, Zagreb, Školske novine — Hrvatska sveučilišna naklada, 1992.

19. Paul Garde, dans son ouvrage *Vie et mort de la Yougoslavie*, Paris, Fayard, 1992, a commis ainsi plusieurs erreurs en voulant donner des exemples de doublets serbes et croates ; certaines (*historija* et *oksigen* présentés comme mots serbes face à des « correspondants » croates) ont été relevées par Slobodan Despot dans son article « La désinformation à visage humain », in *De l'imprécision à la falsification*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1992 ; on peut noter encore une confusion, peut-être due à un lapsus : *očinji* « oculaire » se voit attribuer le sens de « paternel » et est présenté comme l'équivalent serbe de *očinski* qui a, lui, effectivement cette signification, en serbe comme en croate.

20. Stjepan Težak et Stjepan Babić, *Gramatika hrvatskoga jezika : priručnik za osnovno jezičko obrazovanje*, 7^e éd. corr. et augm., Zagreb, Školska knjiga, 1992.

serbes et, plus encore, des deux seconds chez des écrivains croates ; par ailleurs *sat* est usuel en Serbie comme en Croatie au sens d'« heure », et *čas* n'est utilisé en Serbie que dans les annonces officielles de l'heure, et encore pas systématiquement ; on pourrait aussi signaler le régionalisme *ura*, d'emploi fréquent en Croatie... Citant d'autres exemples de telles « traductions », le linguiste américain Kenneth Naylor montre qu'il serait encore plus aisé de mettre en parallèle des phrases en anglais de Grande-Bretagne et d'Amérique, truffées de mots — surtout de substantifs — différents, du type

The lorry drove from the motorway onto the rotary (Grande-Bretagne)
The truck drove from the freeway into the interchange (États-Unis),

mais que cela ne remet nullement en cause le caractère unique de la langue²¹.

Il existe une tendance chez certains linguistes croates à promouvoir et à ériger en norme des archaïsmes et des néologismes²² pour imposer un *novogovor* visant à « croatiser le croate », ce qui est souvent critiqué en Croatie même²³. Par ailleurs, en Serbie comme en Croatie, les maisons d'édition recourent fréquemment aux services de lecteurs chargés, entre autres tâches, de débusquer et d'éliminer les « croatismes » ou les « serbismes » ; cette forme d'« épuration linguistique » apparaît en fait comme une atteinte à la liberté d'expression des auteurs, appauvrit la langue en éliminant des mots qui apportent des nuances sémantiques ou stylistiques²⁴ et rend peu fiable l'exploitation de corpus écrits pour se faire une idée de l'emploi de tel ou tel mot. Un fait reste indubitable : si l'on peut « croatiser » un texte serbe ou « serbiser » un texte croate, on ne traduit pas à proprement parler, et il n'existe du reste pas de dictionnaire complet « bilingue » serbo-croate ou croato-serbe, l'immense majorité des lexèmes étant en fait identiques (et on a déjà souligné plus haut la similitude quasi totale des morphèmes grammaticaux).

Ajoutons que le lexique offre de nombreuses différences régionales, ceci à l'intérieur même de la Serbie d'une part, de la Croatie d'autre part ; cela vaut tout particulièrement pour les régions dont les dialectes sont très éloignés de la langue standard, par exemple dans le sud-est de la Serbie par rapport au serbe standard de Belgrade, et plus encore en Croatie čakavienne (avec de plus, en Dalmatie, de nombreux italianismes dus à une longue présence italienne dans la région) et en Croatie kajkavienne par rapport au croate standard ; ces différences sont souvent plus importantes que celles entre les standards de Belgrade et de

21. Kenneth Naylor, « Примедбе на текст Далибора Брозовича Коментари о српско-хрватском програму на радио-станици Глас Америке », in *Социолингвистички проблеми међу Јужним Словенима*, trad. de l'angl. par Miroљub Joković, Beograd, 1992.

22. Cf. par exemple Dževad Jahić, *Jezik, nacija, nacionalizam : ogledi o jeziku u nacionalnom i drušvenom kontekstu*, Sarajevo, Oslobođenje, 1990, p. 56-58.

23. Cf. par exemple à ce sujet une interview du grand linguiste croate Dalibor Brozović au journal *Globus* (dont des extraits sont cités dans *Vreme*, 102, p. 32), où il déclare notamment : « Une « croatisation » radicale de la langue croate serait absurde. Ce qui est croate n'a pas besoin d'être croatisé ! »

24. Cf. par exemple la série d'articles publiés sur les mots *puk* « peuple » et *pučanstvo* « population » dans le journal *Slobodna Dalmacija* par Darko Hudelist (« Nova klasa i pučanstvo », *Slobodna Dalmacija*, 19, 20, 21 déc. 1992).

Zagreb²⁵ ou qu'entre les parlers štokaviens jekaviens du sud-ouest de la Serbie et ceux de la région de Dubrovnik ! Les régionalismes suffisent-ils pour affirmer l'existence de langues distinctes, à partir du moment où il n'y a pas de différences notables en phonologie, morphologie et syntaxe ? Va-t-on parler d'une langue suisse, d'une langue belge, d'une langue canadienne qui s'opposeraient au français en raison des variantes lexicales ?

E. — Alphabet.

La principale différence, et la plus claire, entre serbe et croate, ne résiderait-elle pas dans l'alphabet ? Les Serbes et les Monténégrins, de tradition orthodoxe, utilisent l'alphabet cyrillique, tandis que les Croates, de tradition catholique, emploient l'alphabet latin. En fait, là encore, la réalité est plus complexe et plus nuancée.

— En Serbie, surtout depuis les années soixante et jusqu'à une période récente, l'alphabet latin était de plus en plus largement employé pour les livres et les revues, ainsi que dans les médias (presse, télévision). De nombreuses personnes, notamment parmi les couches cultivées de la population pratiquant les langues étrangères, l'utilisaient dans leur pratique journalière de préférence à l'alphabet cyrillique. Ces dernières années la montée du nationalisme et le renouveau religieux se sont accompagnés d'un retour en force du cyrillique, considéré comme le véritable alphabet national. C'est désormais l'alphabet officiel en Serbie et au Monténégro. Ainsi tous les manuels, y compris ceux de mathématiques, d'informatique, etc., doivent-ils être imprimés en cyrillique, les seules exceptions permises étant les manuels de langues étrangères et ceux rédigés dans les langues des minorités nationales (hongrois, albanais...) ²⁶. Il est maintenant employé systématiquement dans les médias, et des revues qui paraissaient autrefois en alphabet latin sont désormais publiées en cyrillique. Ainsi en est-il notamment de la revue d'information générale *Intervju*²⁷, à laquelle Pavle Ivić, le plus grand linguiste serbe contemporain, a accordé à cette occasion un entretien ; il y souligne que les Serbes n'ont appris l'alphabet latin qu'au vingtième siècle, que son emploi pouvait certes apparaître comme un avantage lorsque Serbes, Musulmans et Croates vivaient dans le même État, mais que l'avantage va désormais au cyrillique, qui permet d'unir tous les Serbes, ceux des États autoproclamés de Croatie et de Bosnie insistant sur l'alphabet cyrillique, qu'ils ne pratiquaient du reste plus guère, comme moyen pour se défendre contre l'assimilation dont ils ont été victimes dans la Yougoslavie titiste. On trouve ici chez les Serbes un pendant aux accusations lancées par certains Croates qui se plaignent d'avoir vu leur langue étouffée pendant des années par l'unitarisme grand-serbe (se référant en fait à quelques mots qui auraient été « systématiquement repoussés et rejetés de l'usage, proclamés nationalistes et

25. L'auteur de ces lignes a pu constater que trois étudiantes françaises, d'origine croate, employaient pour dire « miroir » chacune un mot différent : *ogledalo* (qui est aussi le terme habituel en Serbie), *zrcalo* (mot supposé être « plus croate » car non utilisé en Serbie) et *špigel* (régionalisme d'origine allemande).

26. Cf. *Vreme*, 129, p. 28.

27. *Intervju* est passée au cyrillique à partir du numéro 300 (paru le 11 déc. 1992).

même oustachis²⁸ »). Il faut ajouter que Pavle Ivić ne rejette pas l'alphabet latin, surtout en tant que lien avec les étrangers venant en Serbie et, plus largement, avec les langues et cultures étrangères. D'autres linguistes continuent du reste à affirmer que les Serbes ont deux alphabets, cyrillique et latin²⁹.

— En Croatie, seul l'alphabet latin a droit de cité et l'alphabet cyrillique est honni et rejeté ; ceci a d'ailleurs été une des sources du conflit avec les Serbes de Croatie, et l'alphabet cyrillique a été légalisé dans les communes à forte minorité ou à majorité serbe. L'excommunication qui frappe le cyrillique est d'autant plus absurde et paradoxale que, si l'alphabet latin s'est généralisé en Croatie entre le XIV^e et le XIX^e siècle, l'alphabet cyrillique n'en fait pas moins partie du patrimoine culturel croate : ainsi un monastère de l'île de Brač conserve-t-il une inscription de la fin du XII^e siècle et une charte du milieu du XIII^e, toutes deux en cyrillique. Au XVII^e siècle encore, les Franciscains de Bosnie impriment des livres cyrilliques, et emploieront cet alphabet dans leur correspondance privée jusqu'à la fin du XIX^e³⁰.

Il faut par ailleurs noter qu'en Yougoslavie l'alphabet latin, mis à part son usage par les Serbes à côté du cyrillique, n'était de toute façon pas exclusivement croate puisqu'il était également (et est bien sûr toujours) employé par les Musulmans. En effet, si en Bosnie-Herzégovine les Musulmans ont utilisé l'alphabet arabe pour composer en serbo-croate des œuvres essentiellement poétiques, ceci entre le XVII^e et le début du XX^e, c'est ensuite à l'alphabet latin qu'ils auront recours.

F. — Bilan.

Si l'on dresse un bilan des différences entre le serbe et le croate, on est bien davantage frappé par le nombre des éléments communs, notamment sur les plans phonologique, morphologique et syntaxique. Le lexique présente des différences, certes nombreuses, mais qui ont avant tout un caractère régional, souvent en fait à l'intérieur même du serbe ou du croate. On ne saurait même affirmer qu'il y a une opposition totale en ce qui concerne l'alphabet. L'orthographe enfin est identique, reposant sur une bijection parfaite entre phonèmes et

28. Vladimir Brodnjak, *Razlikovni rječnik srpskog i hrvatskog jezika*, Zagreb, Školske novine, 1992 (p. 2 de couverture, point 6).

29. Ainsi Branko Brborić déclare-t-il que les Serbes sont le seul peuple d'Europe ayant réellement deux alphabets (« jedini stvarno dvoazbučni narod u Evropi »), cf. *Vreme*, 125, p. 34. On peut noter, à titre d'anecdote humoristique, la proposition faite par un « linguiste patriote », député du parlement de Serbie, d'éliminer de l'alphabet serbe latin la lettre *u* (symbole des oustachis croates — c'est la première lettre d'« oustacha », qui s'écrit en serbo-croate *ustaša*), et de la remplacer par *v*, le *v* étant alors lui-même remplacé par *w* ; plusieurs journalistes ont fait des gorges chaudes de cette idée, cf. par exemple Petar Luković dans *Vreme*, 130, p. 52 (article intitulé *Wvlwa iz vwoza*).

30. Citons notamment Matija Divković, franciscain de Bosnie, écrivain de la Contre-Réforme catholique, qui écrit en štokavien et utilise le cyrillique. On peut aussi signaler le rôle considérable de la glagolite (alphabet créé antérieurement au cyrillique) dans la vie culturelle et religieuse des Croates. Seul clergé catholique d'Europe — si l'on excepte les Uniates — à avoir obtenu en quelques endroits l'autorisation d'utiliser le slavon comme langue liturgique, les prêtres dits *glagoljaši* imprimeront des livres en glagolite jusqu'au début du XX^e siècle.

graphèmes, chaque caractère cyrillique ayant par ailleurs son équivalent dans l'alphabet latin et réciproquement.

L'énumération des éléments communs au serbe et au croate est un premier critère pour affirmer l'unicité de la langue. Un autre, encore plus évident, est celui de l'intercompréhension entre locuteurs ; il ne s'agit pas d'une intelligibilité mutuelle toute relative, comme on peut la rencontrer entre personnes de langues proches, tels le français et l'italien, ou encore le serbo-croate, le macédonien et le bulgare. La compréhension dépasse peut-être même celle qui existe entre Français de métropole et Canadiens francophones, elle est très proche de 100 %³¹ et, si un mot de temps à autre peut faire problème, n'est-ce pas un cas usuel à l'intérieur même de toute communauté linguistique ? L'historien Joseph Krulić, qui se définit lui-même comme « citoyen français d'origine slovéno-croate », écrit récemment à ce sujet : « il est impossible qu'un Croate ne comprenne pas un Serbe, de même qu'un Anglais comprend un Américain » et ajoute : « le Serbe [...] est orthodoxe ou est imprégné de tradition orthodoxe, [...] le Croate [...] est catholique ou est imprégné de tradition catholique » ; Serbes et Croates, conclue-t-il, « parlent le serbo-croate dans une de ses variantes »³².

II. DU SERBO-CROATE AU SERBE, CROATE, BOSNIAQUE, MONTÉNÉGRIN...

Les linguistes, aussi bien yougoslaves qu'étrangers, considéraient d'ordinaire avoir affaire à une langue unique, le serbo-croate, « idiome commun des Serbes, des Croates, des Monténégrins et des Musulmans³³ » avec deux variantes ; plutôt que de parler de variantes serbe et croate, ils préféraient utiliser les termes de variante orientale (celle-ci pouvant être ekavienne — en Serbie — ou jekavienne — par exemple au Monténégro —) et de variante occidentale (celle-ci étant toujours jekavienne)³⁴. Cette opposition n'est pas du reste nette et évidente dans tous les cas : en effet, s'il est clair que le standard de la Serbie relève de la variante orientale, tout comme les parlers du Monténégro (il s'agit

31. Travaillant nous-même en étroite collaboration avec une lectrice serbe de Belgrade et un lecteur croate de Zagreb, nous sommes quotidiennement à même de constater cet état de faits : il n'arrive pratiquement jamais que l'un d'eux achoppe sur un mot ou une expression employés par l'autre.

32. Joseph Krulić, *Histoire de la Yougoslavie de 1945 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1993, p. 23.

33. Cf. par exemple Slavko Vukomanović, *Jezik, društvo, nacija*, Beograd, Jugoslovenska revija, 1987, p. 146, et Dževad Jahić, *Jezik, nacija, nacionalizam*, Sarajevo, Oslobođenje, 1990, p. 54 ; le serbo-croate standard est ainsi défini comme la langue commune de quatre des six peuples « constitutifs » de la Yougoslavie, les deux autres (Slovènes et Macédoniens) ayant chacun leur propre langue, de même que les « minorités nationales » (Albanais, Hongrois, Slovaques, Roumains, etc.).

34. En 1935 déjà, Radosav Bošković parle de « rédactions différentes », notant que « la langue littéraire serbo-croate a dans une certaine mesure deux rédactions — celle de Belgrade et celle de Zagreb » (Radosav Bošković, « O leksičkoj i stilskoj diferencijaciji srpskoga i hrvatskoga književnoga jezika », *Naš jezik*, III, 1935, p. 277). Remarquons qu'une assimilation abusive entre oriental et ekavien d'une part, occidental et jekavien d'autre part, se rencontre même dans des ouvrages très sérieux et documentés, tel le dictionnaire de Morton Benson, *Srpskohrvatsko-engleski rečnik*, 3^e éd., Beograd, Prosveta, 1993, qui, sans doute par souci de simplification, donne par exemple *mleko* (E = east) / *mlijeko* (W = west) sur le même plan que *hleb* (E) / *kruh* (W).

de populations majoritairement de tradition orthodoxe utilisant surtout, mais pas exclusivement, l'alphabet cyrillique), et que le standard de la Croatie ressortit à la variante occidentale (avec une population majoritairement de tradition catholique et employant l'alphabet latin), la situation de la Bosnie-Herzégovine reste pour le moins mal définie dans cette perspective. Le grand linguiste croate Dalibor Brozović, comparant le cas des variantes du serbo-croate à celui de l'anglais et de l'américain, écrivait ainsi : « La Bosnie-Herzégovine serait, comme le Canada, un terrain où se mêlent les caractéristiques des deux variantes³⁵. » Pour mettre sur un plan d'égalité linguistique les quatre républiques yougoslaves de langue serbo-croate (Serbie, Croatie, Monténégro et Bosnie-Herzégovine), des commissions avaient été formées à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt pour définir des normes propres à chacune de ces républiques³⁶. Certains auteurs ont pu dès lors placer, à côté des deux variantes fondamentales du serbo-croate, une « pratique linguistique standard de Bosnie-Herzégovine » et une « pratique linguistique standard monténégrine »³⁷, de sorte qu'aucune république ne se sente lésée. Ces appellations soulignaient en fait à l'évidence que l'on avait affaire à une seule langue présentant plusieurs variantes régionales. Or ces « variantes » ou « pratiques linguistiques » se voient maintenant érigées au statut de langue. C'est ainsi qu'on a vu apparaître — ou plutôt réapparaître — la langue bosniaque : si cette expression était parfois employée dès le XVII^e siècle, c'était alors en fait pour désigner les parlers štokaviens de la région³⁸ ; le terme avait par contre été systématiquement utilisé par l'administration austro-hongroise après que l'Empire eut occupé la Bosnie-Herzégovine, suite au congrès de Berlin en 1878 ; la langue bosniaque apparaissait dès lors comme une langue particulière, celle de la nation bosniaque, ce qui était supposé protéger la Bosnie de toute revendication de la part de la Serbie, puisque bosniaque et serbe étaient des langues différentes de peuples différents, donc voués à vivre dans des États distincts. On voit sur cet exemple les implications politiques de l'appellation de la langue, liée à la nation. Il en va de même du « monténégrin », à propos duquel Vojislav Nikčević écrivait récemment : « Tout comme aucun peuple ou nation ne peut porter le nom d'un autre peuple ou nation, de même leur langue ne peut, elle non plus, porter le nom d'une nation ou d'un peuple étrangers, si proches et apparentés soient-ils [...]. La langue standard monténégrine a ses propres caractéristiques, aussi bien dans son histoire et dans les propriétés de sa base dialectale que dans la façon dont elle s'est formée et les conditions et circonstances où elle s'est développée et construite progressivement.³⁹ » Cette citation montre bien, comme le cas du « bosniaque », que le statut de langue attribué à telle variante régionale, avec identification de cette langue à un peuple, une nation ou un État, ne ressortit

35. Dalibor Brozović, *Standardni jezik : teorija, usporedbe, geneza, povijest, suvremena zbilja*, Zagreb, Matica hrvatska, 1970, p. 32-38.

36. Cf. à ce sujet Kenneth Naylor, « Социolingвистичка ситуација у Југославији са посебним освртом на српкохрватски језик », in *Социolingвистички проблеми међу Јужним Словенима*, Beograd, 1992.

37. Cf. par exemple Milan Šipka, « La langue serbo-croate standard contemporaine à la lumière des rapports nationaux », in *Vuk Stef. Karadžić : actes du Colloque international tenu en Sorbonne les 5 et 6 octobre 1987*, Paris, 1988.

38. Cf. *infra*, n. 41.

39. Vojislav Nikčević, « Što je crnogorski jezik », *Monitor*, 71, p. 40.

guère au plan linguistique, mais à celui de la sociolinguistique et, en fait, de la politique.

III. DE LA LINGUISTIQUE À LA POLITIQUE : LANGUE ET IDÉOLOGIE(S) NATIONALE(S)

Les partisans de langues serbe, croate, bosniaque, monténégrine distinctes et séparées, même s'ils sont ennemis dans la guerre actuelle, se rejoignent dans leur idéologie, qui s'appuie sur des concepts hérités des mouvements nationalistes du XIX^e siècle et qui peut *grosso modo* se résumer par la formule : un État = une nation = un peuple = une langue. Cette conception est liée à la période du romantisme, férue d'histoire nationale et de culture populaire, où l'on a tendance à admettre que chaque langue reflète les modes de pensée du peuple qui l'utilise et que l'unité de langue correspond à l'unité de race. Cela dit, à l'époque romantique c'est la thèse suivante qui prévaut : quelle que soit leur appartenance religieuse (orthodoxe, catholique ou musulmane), les habitants des territoires (alors divisés entre l'Empire autrichien et l'Empire ottoman) de la Croatie, la Dalmatie, la Slavonie, le Monténégro, la Bosnie, l'Herzégovine, la Serbie, etc., sont considérés comme un seul et même peuple, précisément parce qu'il apparaît qu'ils parlent une langue unique, commune à tous. Reste aux philologues à s'entendre sur une langue littéraire et une orthographe identiques : ce sera l'objet de la convention de Vienne, signée en 1850 par plusieurs hommes de lettres serbes et croates. Il est intéressant de constater qu'à cette occasion, pas plus le peuple que la langue en question ne se voient désignés par un nom précis ; c'était déjà — et, on l'a vu, c'est encore bien plus maintenant — un point délicat. Pour Vuk Karadžić, le grand réformateur de la langue côté serbe, il ne fait aucun doute qu'il s'agit de la langue serbe et que tous les locuteurs, quelle que soit leur confession, constituent donc le peuple serbe⁴⁰. Quant aux romantiques croates, regroupés dans le mouvement dit « illyrien », ils sont naturellement enclins à parler de langue illyrienne. Ce terme, censé désigner les habitants autochtones des Balkans, était en fait utilisé depuis fort longtemps chez les Slaves du Sud — la première grammaire du dialecte štokavien, au début du XVII^e siècle, porte le titre de *Institutionem linguae illyricae*⁴¹, de même qu'une autre, éditée en 1808 à Raguse à l'instigation du général français Marmont au temps des « Provinces illyriennes », est intitulée *Grammatica della lingua illyrica*⁴² — et avait été choisi par les jeunes intellectuels croates, avec à leur tête Ljudevit Gaj, précisément pour ne pas imposer le nom de telle ou telle

40. Cf. notamment Vuk Karadžić, « Срби сви и свуда », in *Етнографски списи : сабрана дела Вука Караџића*, t. XVII, Beograd, Prosveta, 1972. V. Karadžić accole systématiquement à la langue qu'il décrit, aux œuvres de la littérature orale qu'il recueille, l'adjectif « serbe » (ainsi, pour ses deux dictionnaires de 1818 et 1852 : *Српски рјечник*).

41. Bartol Kašić, *Institutionem linguae illyricae*, Rome, 1604 ; l'auteur, un jésuite qui sera le plus grand missionnaire de la Contre-Réforme en Dalmatie, est né sur l'île de Pag et est donc de parler maternel čakavien ; mais ayant visité une grande partie de la Croatie, la Slavonie, la Bosnie et même une partie de la Serbie, il est parvenu à la conclusion que la majorité des habitants de ces territoires parle le « štokavien de Bosnie » ou la « langue bosniaque » (ainsi l'appelle-t-il), dont il se propose de faire une langue littéraire en traduisant la Bible en štokavien (il ne recevra pas l'imprimatur).

42. F. M. Appendini, *Grammatica della lingua illyrica*, Raguse (Dubrovnik), 1808 ; cette grammaire connaîtra un grand succès et sera rééditée en 1828, 1848 et 1850.

ethnie slave du Sud, mais pour au contraire les englober toutes. Le mot « illyrien », que Vuk Karadžić rejetait avec dérision comme « obscur et mort », sera toutefois interdit en 1843 par les autorités autrichiennes qui ne considèrent pas d'un œil favorable l'activité du mouvement ; celui-ci ira du reste s'essoufflant jusqu'au début des années 1850, qui voient une période d'absolutisme très dur dans l'Empire autrichien après les soulèvements de 1848.

Le composé « serbo-croate » semble être apparu chez les philologues au moment de la découverte de la poésie orale serbe publiée par Vuk Karadžić ; les premiers à l'avoir employé seraient en 1818 Jacob Grimm, qui s'intéressait beaucoup aux travaux de Karadžić, et en 1822 le philologue slovène Jernej Kopitar, ami de Karadžić et instigateur de ses recherches. Ce terme va ensuite être repris dans la terminologie des commissions du gouvernement de Vienne pour les langues slaves du Sud, avant d'être adopté à l'étranger (en 1869 en français)⁴³. Il est ainsi accueilli sans réticence en Croatie où un ex-Illyrien, Antun Mažuranić, écrit en 1859 : « [...] le croate et le serbe sont une seule et même langue d'un seul et même peuple, ayant ces deux noms distincts en tant que produit des deux principaux États ancestraux de ce peuple. C'est pourquoi notre langue, en l'absence d'un nom commun national, pourrait être appelé, suivant Kopitar, croato-serbe ou serbo-croate. Mais nombre de nos écrivains l'appellent de l'ancien nom géographique illyrien.⁴⁴ » C'est toutefois le composé « serbo-croate » (avec ses variantes « croato-serbe », « serbe ou croate », « croate ou serbe ») qui s'imposera pour désigner la langue dans les ouvrages descriptifs et normatifs (dictionnaires, grammaires), qui forgeront une tradition scientifique importante⁴⁵. On remarquera que ce terme semble laisser de côté les peuples musulman et monténégrin, mais n'oublions pas que ceux-ci n'accéderont au statut de « nations constitutives » de la Yougoslavie que sous Tito et que, si le Monténégro forme un État indépendant dès le XIX^e siècle, ses habitants se considèrent souvent comme appartenant au même peuple que les Serbes de Serbie. Il n'en reste pas moins que, d'emblée, « serbo-croate » peut poser problème en incluant ceux des locuteurs relevant des traditions religieuses orthodoxe et catholique, et non ceux qui ressortissent à la tradition musulmane. Le terme géographico-historique « illyrien » évitait ce problème, mais n'a pu s'imposer. La convention de Vienne tournera la difficulté en évitant de donner un nom à la langue et aux locuteurs l'utilisant. Souvent, à cette époque, par la suite et même jusqu'à nos jours, les autochtones emploieront l'expression *naš jezik* « notre langue »⁴⁶, qui évite toute prise de position conflictuelle, mais ne

43. Ces informations apparaissent dans l'article fort instructif de Rado L. Lencek, « A few remarks for the history of the term "serbocroatian" language », *Zbornik za filologiju i lingvistiku*, XIX/1, 1976.

44. Antun Mažuranić, *Slovnica Hrvatska za gimnazije i realne škole — Dio I: Rečoslovje*, Zagreb, 1859 (cité par R. L. Lencek dans art. cit. à la n. 43).

45. Citons notamment ces travaux gigantesques que constituent les grands dictionnaires du serbo-croate : *Rječnik hrvatskoga ili srpskoga jezika*, 23 vol., Zagreb, JAZU [Académie yougoslave des sciences et des arts], 1880-1976 ; *Речник српскохрватског књижевног језика*, 6 vol., Novi Sad, Matica srpska, 1967-1976 ; *Речник српскохрватског књижевног и народног језика*, 14 vol. parus, Beograd, SANU [Académie serbe des sciences et des arts], 1959 →.

46. Ce possessif bien commode dans son indétermination sera aussi appliqué au peuple (*naš narod*) et à la littérature (*Naša književnost* est ainsi le titre d'un célèbre article-

peut bien sûr être utilisée par un étranger faisant référence à cette langue. On remarquera aussi l'emploi de l'expression « langue yougoslave » dès le XIX^e siècle : l'adjectif, d'abord utilisé par des linguistes allemands, sera ensuite repris par ceux-là mêmes à qui il s'applique. Il est intéressant de constater qu'il connaîtra une grande fortune tout d'abord en Croatie, où l'« idée yougoslave » est alors fort répandue (avec son ambiguïté fondamentale : union des Slaves du Sud à l'intérieur de l'Empire austro-hongrois ou au-delà de ses frontières ?) ; ce sera même le nom officiel de la langue en Croatie, adopté par la Diète croate entre 1861 et 1867⁴⁷. Dans la période récente, le terme « langue yougoslave » est encore relativement répandu dans le langage courant, chez les « non-linguistes »⁴⁸, alors même qu'il n'est jamais utilisé officiellement et qu'il peut être considéré comme impropre, puisque la Yougoslavie comptait, d'après ses constitutions de 1946 et de 1963, trois langues officielles — serbo-croate, slovène et macédonien —, sans parler des langues des « minorités nationales ». La constitution de 1974, qui déclare que les langues de tous les peuples constitutifs et minorités nationales⁴⁹ sont, ainsi que leurs alphabets, égaux en droit sur le territoire de la Yougoslavie, va certainement contribuer à accentuer les forces centripètes. Chaque peuple ayant le droit de donner son nom à la langue qu'il parle et comme il n'existe pas de « peuple serbo-croate », tout groupe qui se considère comme un peuple va vouloir, pour s'affirmer en tant que tel, posséder sa propre langue, qui devra porter son nom. Le raisonnement découle toujours directement des idéologies nationales du XIX^e siècle : si notre langue est différente de celle des autres peuples, c'est que nous formons un peuple distinct, spécifique, donc (deuxième étape dans le raisonnement) nous avons vocation à constituer un État distinct. Autrement dit, pour pouvoir constituer notre propre État, nous devons prouver que notre langue n'est pas la même que celle des peuples voisins ; la démonstration se fera en attribuant à la langue un nom spécifique (celui de notre peuple) et éventuellement en tentant de montrer sur un plan linguistique qu'effectivement il s'agit bien de plusieurs langues et non pas d'une seule. Cette conception de l'État-nation fondé sur un peuple et une langue unique ne correspond bien sûr aucunement, dans de nombreux cas, à la réalité dans le monde actuel : on peut vivre dans un même État et parler des langues différentes (Suisse, Inde, etc.) ou vivre dans des États différents et parler la même langue, celle-ci gardant dans tous les cas le même nom, même lorsqu'elle a le statut de langue officielle ; ainsi en est-il de l'allemand parlé en Allemagne, en Autriche, au Liechtenstein, en Suisse, de l'espagnol en Espagne et dans la plupart des États d'Amérique du Sud, du portugais au Portugal et au Brésil, sans

manifeste littéraire du grand écrivain croate August Šenoa [1838-1881], dont le contenu montre bien que l'auteur désigne ainsi les littératures croate *et* serbe).

47. Predrag Matvejević rappelle à ce sujet (*op. cit.*, p. 130) que la Diète croate avait hésité entre de nombreuses appellations pour la langue populaire du royaume triunitaire (Croatie, Slavonie, Dalmatie) avant de se décider en 1861 pour le nom « yougoslave », puis en 1867 pour l'appellation « croate ou serbe ».

48. On peut remarquer que les éditions Berlitz, jugeant sans doute le public francophone moins « linguiste » ou moins informé que le public anglo-saxon, ont publié dans leur série de guides de conversation *Serbocroatian for travellers*, mais le *Yougoslave pour le voyage*.

49. Sur la distinction entre peuples constitutifs (*narodi*) et minorités nationales (*narodnosti*), cf. *supra*, n. 1.

parler de l'anglais, du français, etc. La langue conserve toujours un seul et même nom, malgré d'éventuelles différences phonétiques, syntaxiques, lexicales, souvent beaucoup plus importantes du reste qu'entre le serbe et le croate. Il n'apparaît donc absolument pas indispensable que chaque État ou chaque peuple donne son nom à la langue qu'il utilise ; cela n'empêche nullement ni l'indépendance de tel ou tel État, ni l'existence de tel ou tel peuple. Or l'insistance sur cette identification État = peuple = langue a joué un grand rôle dans les revendications nationalistes.

— En Croatie la crise de 1971⁵⁰ a bien sûr des facteurs économiques et politiques, mais aussi une composante linguistique. Dès 1967, un groupe d'intellectuels croates avait publié une *Déclaration sur la langue* réclamant le droit d'employer officiellement le terme « langue croate » pour assurer l'égalité de celle-ci face aux autres langues de la fédération. En 1974 la nouvelle constitution de la Croatie donnera partiellement satisfaction aux tenants de la « langue croate », puisque la langue officielle de la République de Croatie deviendra, dans une formulation ambiguë, « la langue croate littéraire, langue commune des Croates et des Serbes en Croatie, qui s'appelle croate ou serbe » ; des manuels parus à la fin des années soixante-dix et dans les années quatre-vingt utiliseront cette formule de « croate littéraire »⁵¹. Les dissensions sur le nom de la langue, toujours latentes, resurgiront violemment en 1990 : la Croatie voulant faire sécession de la Yougoslavie, l'affirmation que la langue croate diffère de la langue serbe semblait justifier le droit à la création d'un État indépendant pour un peuple parlant une langue distincte⁵². En fait une telle justification n'était nullement nécessaire, chaque république ayant, d'après la Constitution, droit à l'autodétermination incluant la sécession ; la Croatie pouvait donc s'affirmer comme État indépendant même si les Croates parlaient la même langue que les Serbes. Il s'agit toujours là d'une vision des choses héritée du siècle dernier.

— Les Serbes, tant en Serbie même qu'en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, vont reprendre un type de raisonnement identique. En Serbie et au Monténégro, déclare le linguiste Branislav Brborić⁵³, « l'effondrement de l'ancien État fédéral (yougoslave) a rendu l'emploi actif et officiel du terme "serbo-croate" non seulement absurde mais encore impossible » ; la restauration du terme « langue serbe » met fin à l'« insupportable division du standard linguistique » en serbo-croate d'une part, croate littéraire de l'autre. Et d'ajouter : « La guerre

50. Sur les causes, le déroulement et les conséquences de cette crise, on peut se reporter au bref exposé qu'en fait Joseph Krulić, *op. cit.*, p. 118-125.

51. Exemples : E. Barić, M. Lončarić, D. Malić *et al.*, *Priručna gramatika hrvatskoga književnog jezika*, Zagreb, Školska knjiga, 1979 ; R. Katičić, *Sintaksa hrvatskoga književnog jezika*, Zagreb, JAZU — Globus, 1986 ; S. Babić, *Tvorba riječi u hrvatskom književnom jeziku*, Zagreb, JAZU — Globus, 1986.

52. On peut par exemple lire, après l'accession de la Croatie à l'indépendance, sous la plume d'Ivo Žanić, « Après tellement de temps, la langue croate a enfin obtenu son propre cadre étatique naturel » (*Nedjeljna Dalmacija*, 23 sept. 92). Cf. également le texte de référence : *Deklaracija o hrvatskome jeziku s prilogima i deset teza*, 2^e éd., Zagreb, Matica hrvatska, 1991.

53. Branislav Brborić est cité par Mirko Mlakar dans son article « Bez novog Vuka », *Vreme*, 110, p. 36 ; un autre linguiste, Mitar Pešikan, évoque lui aussi l'« absurdité terminologique » que représentait « la division de notre langue en croate et serbo-croate », dans un article intitulé « O imenu našeg jezika », *Zadužbina*, 18 juil. 1992, p. 3.

en Bosnie-Herzégovine et, avant cela, en Croatie, a contraint les Serbes de ces anciennes républiques socialistes à proclamer et à légitimer résolument leur droit d'appeler leur langue de leur nom, c'est-à-dire langue serbe, celle-ci s'appuyant sur le cyrillique, alphabet originel de la culture serbe. » Autrement dit, le droit pour les Serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine de rester dans un même État que les Serbes de Serbie, et donc de se séparer des Républiques de Croatie et de Bosnie-Herzégovine pour constituer leurs propres États, indépendants et souverains, passe par l'affirmation d'une langue serbe, différente de celle de leurs voisins, Croates ou Musulmans. Sans vouloir discuter ici le point de vue des Serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, qui ont formé respectivement les États de « République serbe de Krajina » et de « République serbe » en considérant que la constitution de l'ex-Yougoslavie donnait le droit à l'autodétermination aux « peuples constitutifs » dans le cadre de toutes les républiques, tout autant sinon plus qu'aux républiques elles-mêmes, on ne voit pas pourquoi ce droit serait lié à des différences supposées entre leur langue et celle des Croates de Croatie dans le premier cas, des Musulmans et des Croates de Bosnie dans le second.

— Parallèlement, le croate est bien sûr la langue de l'« État » d'Hercegovina-Bosna constitué par les Croates de Bosnie, tandis que les Musulmans déclarent parler, non pas quand même une langue « musulmane », mais le bosniaque⁵⁴. Or les populations musulmane, serbe et croate de Bosnie-Herzégovine, étroitement imbriquées sur le terrain⁵⁵, parlent à l'évidence la même langue, et il est clair que les appellations « serbe », « croate », « bosniaque » sont avant tout politiques (ou ethnico-politiques ?) et non pas linguistiques. Du reste, pour ce qui est de la langue bosniaque, on peut rappeler que lors du recensement de 1991, le Parti de l'Action démocratique (parti nationaliste musulman) demandait aux Musulmans non seulement de Bosnie-Herzégovine, mais encore des autres républiques, de se déclarer locuteurs de langue bosniaque, ceci notamment dans le Sandžak, au sud-ouest de la Serbie et au nord-est du Monténégro, où les Musulmans sont nombreux mais où ils utilisent évidemment le standard « oriental » — ekavien en Serbie, jekavien au Monténégro —, comme les autres locuteurs de ces deux républiques.

— Enfin la langue monténégrine, qui utilise l'alphabet cyrillique comme la langue serbe mais est, au contraire de celle-ci, jekavienne et comporte quelques régionalismes promus au rang de « pratique standard monténégrine » (tels *sjutra* « demain » pour *sutra* en serbe et en croate, *nijesam, nijesi...* « je ne suis pas, tu n'es pas... » pour *nisam, nisi...* en serbe et en croate...), semble elle aussi por-

54. On a vu apparaître à Sarajevo en 1991 une « grammaire de la langue bosniaque ». Ce terme, historiquement ancien (cf. *supra*, n. 41), est par contre d'emploi très récent chez les Musulmans de Bosnie ; si P. Matvejević relève pour les années 1970-1984 l'emploi, du reste rare, de l'expression « langue monténégrine » au Monténégro, il constate en revanche que « chez les Musulmans ne se manifestait pas d'exigence pour une séparation du nom de la langue » (Matvejević, *op. cit.*, p. 133-134).

55. Les nombreuses cartes de la Bosnie publiées dans les journaux à l'occasion de la guerre et qui montrent les zones de peuplement des Musulmans, Croates et Serbes avant le début de la guerre, ne donnent qu'une faible idée de la situation réelle : lorsqu'une région est représentée comme musulmane, croate ou serbe, cela signifie en fait simplement que la majorité — et parfois seulement la majorité relative — des habitants de l'endroit sont musulmans, croates ou serbes, et qu'y habitent donc aussi des représentants des autres nationalités.

teuse d'un projet davantage politique que linguistique ; si les Monténégrins ont leur langue, distincte du croate *et* du serbe, c'est bien la preuve qu'ils forment un peuple à part, d'où le corollaire implicite : ils ont vocation à constituer un État séparé. La « langue monténégrine » semble ainsi se rattacher au courant des « verts » (*zelenashi*) qui s'opposaient, après la Première Guerre mondiale, à l'union du Monténégro avec la Serbie dans le cadre de la formation de la Yougoslavie, leurs adversaires étant les « blancs » (*bjelashi*), favorables, eux, à une telle fusion⁵⁶.

On voit qu'il y a dans tous les cas (croate, serbe, bosniaque, monténégrin) une confusion entre linguistique et politique, et que des variantes en fait géographiques de la langue se voient attribuer un caractère prétendument ethnique ou national. Il est clair par exemple que les Serbes de Croatie parlent la même variante que leurs voisins croates de Croatie à l'intérieur d'une aire dialectale unie, ou que de même en Bosnie-Herzégovine Serbes, Croates et Musulmans d'une même région utilisent une variante rigoureusement identique ; toutes les variantes sont par ailleurs très proches, bien plus que ne le sont par exemple l'anglais et l'anglo-américain, le français de France et celui du Canada, l'espagnol d'Espagne et celui d'Amérique du Sud ou le portugais du Portugal et celui du Brésil. Le morcellement de l'ex-Yougoslavie aboutit à une « fragmentation » du nom de la langue qui ne remet pas en cause l'unité profonde et durable de celle-ci, consacrée du reste dès le XIX^e siècle sur le plan de la langue littéraire, et donc bien avant la formation de l'État yougoslave. Les supposées différences ethniques entre Serbes, Croates et Musulmans ne pouvant se fonder actuellement que sur l'appartenance à telle ou telle tradition religieuse (les Monténégrins ayant la même que les Serbes, c'est-à-dire l'orthodoxie), les nationalistes de tous bords s'accrochent aux différences linguistiques, censées prouver que chaque peuple est différent de ses voisins ; imagine-t-on par exemple les protestants en France, disséminés à travers tout le pays mais plus concentrés dans certaines régions, trouver une série de « traits de langue » leur permettant de se constituer, sur la base de la religion *et* de la langue, en tant que peuple distinct ? On peut bien sûr comprendre, avec les horreurs de la guerre actuelle, que chaque « peuple » rejette farouchement pour « sa » langue le nom de ses ennemis sur le terrain, que par exemple les Musulmans, en lutte contre les Serbes, puis contre les Croates, ne veuillent plus entendre parler de langue serbo-croate et revendiquent pour elle l'appellation de « bosniaque » ; il n'en reste pas moins qu'ils continuent à parler la même langue que leurs adversaires⁵⁷.

56. Les appellations « blancs » et « verts » viendraient de la couleur des bulletins utilisés par les uns et les autres lors du vote pour ou contre le rattachement du Monténégro à la Serbie.

57. Loin de nous la pensée d'accoler le terme, souvent jugé infamant, de « tribu » aux différents peuples usagers de cette langue, mais force nous est de constater des similitudes troublantes avec le comportement de certains groupes ethniques africains (pour ne pas dire « tribus ») que rapportent les sociolinguistes britanniques J. K. Chambers et Peter Trudgill dans leur ouvrage *Dialectology*, Cambridge University Press, 1980, p. 8 : « Une étude menée en Afrique montrait que, tandis qu'une tribu A s'affirmait capable de comprendre la langue d'une autre tribu B, la tribu B déclarait ne pas pouvoir comprendre la langue A. Il apparut alors que le groupe A, plus nombreux et plus puissant, voulait incorporer le territoire du groupe B au sien en se fondant sur l'affirmation qu'ils étaient en fait un seul et même peuple

Si des appellations différentes pour la langue s'expliquent sur le plan politique, un observateur étranger qui s'efforce d'être impartial ne peut que conclure, du moins pour l'instant, qu'on a affaire, du point de vue de la réalité linguistique, à une seule et même langue, qui s'écrit dans deux alphabets (cas rare mais non unique⁵⁸), avec des variantes régionales, géographiques et non pas ethniques, comme en connaissent les autres langues et bien moins importantes que dans le cas d'autres langues.

IV. QUEL AVENIR ?

Que penser d'une possible évolution des variantes de la langue, au moins pour un avenir proche ?

L'éventualité d'une réforme importante, qui porterait sur l'orthographe, n'est pas à exclure : elle permettrait au peuple dont les linguistes la mettraient en œuvre de singulariser radicalement « leur » langue par rapport à celle de leurs voisins ennemis. Pour atteindre ce but, elle devrait être beaucoup plus profonde que ne le sont les « toilettages » du *jat* que nous avons évoqués plus haut, et par exemple renoncer aux principes de l'orthographe phonétique pour introduire une dose plus ou moins importante d'orthographe étymologique (ou étymologisée)⁵⁹. On peut s'interroger sur l'utilité et surtout le coût de telles opérations ; du reste, les linguistes croates et serbes posent eux-mêmes la question, chacun de leur côté⁶⁰. Or, sans réforme fondamentale de la norme d'un côté ou d'un autre, il est fort douteux que dans les années, voire les décennies à venir, et même avec une politique linguistique s'efforçant d'« épurer » la langue et d'accentuer les différences, essentiellement lexicales, avec les autres variantes, il puisse véritablement se créer deux, trois, voire quatre langues.

— Pendant plus de cent ans, les linguistes et les intellectuels (serbes, croates, mais aussi monténégrins et musulmans) ont majoritairement travaillé à établir une langue commune štokavienne, et un tel travail ne peut être anéanti du jour au lendemain.

— Cette langue, au moment où elle s'est constituée, n'avait guère derrière elle comme tradition écrite que la littérature ragusaine, mais elle a maintenant à son actif un héritage littéraire considérable, ainsi qu'une standardisation consa-

et parlaient la même langue. Il est clair que l'incapacité du groupe B à comprendre la langue du groupe A participait de sa résistance à cette tentative de prise de possession. »

58. Plusieurs langues ont connu des alphabets différents au cours du temps (turc passé de l'alphabet arabe à l'alphabet latin, moldavo-roumain passé du latin au cyrillique avant de revenir au premier...), et parfois simultanément (roumain en latin et moldave — en fait roumain — en cyrillique à l'époque de l'U.R.S.S., ou encore, toujours pour l'U.R.S.S., azéri — en fait turc — en cyrillique, et turc en latin...).

59. L'État indépendant de Croatie avait, pendant la Seconde Guerre mondiale, introduit une telle orthographe étymologique (*korijenski pravopis*).

60. Voir par exemple : côté croate, l'article d'Ivo Pranjković, « Na Prokrustovoj postelji », *Danas*, nouv. série, numéro double de lancement, 25 déc. 1992, p. 75-76 ; côté serbe, l'article de Mirko Mlakar, « Srbi u znaku jata », *Vreme*, 125, notamment p. 36 ; le linguiste Mitar Pešikan souligne, dans *Zadužbina* de juillet 1992, que « la renaissance du terme « langue serbe » ne saurait signifier aucune révision de la langue et aucun réformisme programmé » ; il ne doit y avoir, ajoute-t-il (cf. *Vreme*, 110, p. 37) « aucune chasse aux sorcières [des croatismes] dans le lexique auquel nous sommes habitués, aucune façon d'empêcher nos concitoyens de façonner librement leur expression ».

crée par de nombreux ouvrages (avec parfois coexistence de normes légèrement différentes) ; on est en droit de penser que son niveau même de développement empêche des modifications en profondeur, notamment en morphologie et syntaxe. On peut enfin espérer qu'après la fin des hostilités apparaissent quelque jour les avantages que présente une langue commune, ne serait-ce que sur le plan d'une plus large diffusion des réalisations culturelles.

— Les pays concernés resteront, quoi qu'il arrive, géographiquement voisins ; or, si l'on pense que le français de France et celui du Canada, séparés historiquement depuis plusieurs siècles et géographiquement éloignés, ne se sont pas différenciés suffisamment pour qu'on parle de deux langues, qu'en sera-t-il du serbe, du croate, du bosniaque et du monténégrin qui sont parlés sur des territoires contigus ?

En guise de conclusion (provisoire) :

LE NOM DE LA LANGUE

Reste pour nous, usagers et observateurs étrangers de la langue, le problème de son appellation à partir du moment où des États — les uns officiellement reconnus, les autres autoproclamés — la désignent de noms différents. Comment l'appeler, en tenant compte de son unicité sur le plan linguistique et de sa « multiplicité » sur le plan politique, les États qui l'emploient et les peuples qui la parlent refusant un terme commun ?

Nous estimons que l'on peut garder le terme « serbo-croate », compte tenu de sa consécration dans la science linguistique qui traite de cette langue. Si les expressions « langue bosniaque » et « langue monténégrine » nous semblent peu acceptables à l'heure actuelle pour la simple raison qu'elles n'ont guère fait leurs preuves ni en linguistique ni en littérature, on pourra par contre adopter suivant les cas les termes de langue serbe et de langue croate⁶¹ — étant donné les différences entre le standard de Belgrade et celui de Zagreb —, voire parler de langue *serbe et croate*⁶², la conjonction *et* insistant sur l'unité (plutôt que de langue serbe *ou* croate, car le caractère disjonctif de *ou* semble entériner l'exclusion), en gardant présente à l'esprit l'unité linguistique. Il va bien sûr de soi que les locuteurs eux-mêmes, et tout particulièrement les écrivains, peuvent

61. Le plus grand écrivain croate du XX^e siècle, Miroslav Krleža, disait : « Le croate et le serbe sont une seule langue, que les Croates appellent croate et les Serbes, serbe. » De même, ainsi que le remarque fort justement Predrag Matvejević (*op. cit.*, p. 131), Ivo Andrić parle-t-il dans son œuvre tantôt de langue serbe (par exemple dans un passage d'*Un pont sur la Drina* où il est question des Serbes), et tantôt de langue croate (ainsi dans son roman inachevé *Omer-paša Latas* pour caractériser la langue d'un peintre croate). En Serbie comme en Croatie, de nouvelles éditions d'ouvrages, notamment de dictionnaires, publiés antérieurement avec la mention « serbo-croate », comportent désormais à la place respectivement les adjectifs « serbe » et « croate », sans que leur contenu ait par ailleurs été modifié d'une seule lettre. Ainsi *Francusko-srpskohrvatski rečnik* de Ranka E. Marković (Beograd, BIGZ, 1980) devient-il en 1992 *Francusko-srpski rečnik*, tandis que *Francusko-hrvatski ili srpski rječnik* de Valentin Putanec (Zagreb, Školska knjiga, 3^e éd., 1982) est rebaptisé la même année *Francusko-hrvatski rječnik*.

62. C'est la solution retenue, par exemple, par la rédaction — constituée de Serbes, Croates, etc. — de Radio France Internationale pour les émissions en langue serbe et croate (*na srpskom i hrvatskom jeziku*).

désigner leur langue comme bon leur semble et qu'il doit être tenu compte du désir des auteurs, lors des traductions par exemple.

Enfin, nous ne prétendons pas clore la discussion par cet exposé, qui visait surtout à clarifier les idées sur un certain nombre de points. Les passions sont présentement trop exacerbées pour que des solutions rationnelles ou simplement de bon sens l'emportent ; ceci vaut malheureusement pour bien d'autres domaines que la linguistique...

(Université de Paris-Sorbonne)

BIBLIOGRAPHIE

- BABIĆ S., « Hrvatski je : hoću raditi i hoću da radim », *Vjesnik*, 13 janv. 1993.
- BABIĆ S., FINKA B. et MOGUŠ M., *Hrvatski pravopis*, Zagreb, Školska knjiga, 1971.
- BOŠKOVIĆ R., « О лексичкој и стилској диференцијацији српскога и хрватскога књижевнога језика », *Наш језик*, III, 1935.
- BRBORIĆ B., BUGARSKI R., KLAJN I. et al., « Екавица у Босни? », *Књижевна реч*, n° 424, 10 oct. 1993.
- BRODNJAK V., *Razlikovni rječnik srpskog i hrvatskog jezika*, Zagreb, Školske novine, 1992.
- BROZOVIĆ D., *Standardni jezik : teorija, usporedba, geneza, povijest, suvremena zbilja*, Zagreb, Matica hrvatska, 1970.
- BROZOVIĆ D. et IVIĆ P., *Jezik, srpskohrvatski / hrvatskosrpski, hrvatski ili srpski : izvadak iz drugog izdanja Enciklopedije Jugoslavije*, Zagreb, Jugoslavenski leksikografski zavod « Miroslav Krleža », 1988.
- BUGARSKI R., « Topovima na jezik », *Nedeljna borba*, n° 268-269, 25-26 sept. 1993.
- ĆIRILOV J., *Hrvatsko-srpski rječnik inačica / Српско-хрватски речник варијанти*, Beograd, Stilos, 1989.
- Deklaracija o hrvatskome jeziku s priložima i deset teza*, 2^e éd., Zagreb, Matica hrvatska, 1991.
- DESPOT S., « La désinformation à visage humain », in : IVIĆ P., SAMARDŽIĆ N., YELEN A. et al., *De l'imprécision à la falsification : analyses de Vie et mort de la Yougoslavie de Paul Garde*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1992.
- GARDE P., *Vie et mort de la Yougoslavie*, Paris, Fayard, 1992.
- GUBERINA P. et KRSTIĆ K., *Razlike između hrvatskoga i srpskoga književnog jezika*, Zagreb, Matica hrvatska, 1940.
- Hrvatski korijenski pravopis*, réimpr. [1^{re} éd., 1944], Zagreb, Hrvatska sveučilišna naklada, 1992.
- HUDELIST D., « Nova klasa i pučanstvo », *Slobodna Dalmacija*, 19, 20, 21 déc. 1992.
- JAHIĆ D., *Jezik, nacija, nacionalizam : ogledi o jeziku u nacionalnom i društvenom kontekstu*, Sarajevo, Oslobođenje, 1990.
- JOVIĆ D., « Književni jezik i urbani idiom », in *Jezik u savremenoj komunikaciji*, Beograd, Centar za marksizam, 1983.
- KARADŽIĆ V., « Срби сви и свуда », in *Етнографски списи : сабрана дела Вука Караџића*, t. XVII, Beograd, Prosveta, 1972.
- KRULIĆ J., *Histoire de la Yougoslavie de 1945 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1993.
- LENCEK R. L., « A few remarks for the history of the term "serbocroatian" language », *Зборник за филологију и лингвистику*, XIX/1, Matica srpska, 1976.
- MATVEJEVIĆ P., *Jugoslavenstvo danas*, Beograd, BIGZ, 1984.

- MLAKAR M., « Bez novog Vuka », *Vreme*, n° 110, 30 nov. 1992, p. 36-37.
- ID., « Srbi u znaku jata », *ibid.*, n° 125, 15 mars 1993, p. 34-36.
- ID., « Paljanski novoizgovor », *ibid.*, n° 151, 13 sept. 1993, p. 11.
- NAYLOR K., *Sociolingvistički problemi među Južnim Slovenima*, trad. de l'angl. M. Joković, Beograd, Prosveta, à paraître.
- NIKČEVIĆ V., « Što je crnogorski jezik », *Monitor*, n° 71, 28 févr. 1992.
- PEŠIKAN M., « О имену нашег језика », *Задужбина*, juil. 1992, p. 3.
- PRANJKOVIĆ I., « Na Prokrustovoj postelji », *Danas*, nouv. serie, numéro de lancement, 25 déc. 1992.
- ŠAMIJA I. B. et LUKAČIĆ D., *Razlike između hrvatskoga i srpskoga jezika*, Zagreb, 1991.
- ŠIPKA M., « La langue serbo-croate standard contemporaine à la lumière des rapports nationaux », in : *Vuk Stef. Karadžić : actes du Colloque international tenu en Sorbonne les 5 et 6 octobre 1987*, Paris, 1988.
- TEŽAK S. et BABIĆ S., *Gramatika hrvatskoga jezika : priručnik za osnovno jezičko obrazovanje*, 7^e éd. corr. et augm., Zagreb, Školska knjiga, 1992.
- VUKOMANOVIĆ S., *Jezik, društvo, nacija*, Beograd, Jugoslovenska revija, 1987.